

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 DECEMBRE 2021

Présents : Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Alain OUVRARD, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Hélène CAQUINEAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

Ont donné pouvoir : Annie GADREAU à Céline BRIBET, Patrice PASSEBON à Claude GUITTON.

Secrétaire de séance : Sylvie GUITTON.

Avant l'examen de l'ordre du jour, Jacques FRADIN accueille Messieurs Rémy VIAUD Directeur et Pierre MORA Chef de projet de 3D Energies.

A l'aide d'une vidéo-projection, ils présentent 3D Energies, depuis sa création. 3D Energies est une entreprise du Groupe SIEDS.

Puis, s'en suit l'exposé sur la production éolien et ENR sur le département des Deux-Sèvres, la production ENR du Groupe SIEDS sur le territoire national. Ils rappellent les retombées financières qui peuvent se dégager d'un projet éolien. Enfin, ils évoquent que deux secteurs auraient été identifiés sur la commune, à même de recevoir des éoliennes.

Le support présenté en séance sera transmis aux élus.

Jacques FRADIN les remercie pour cette présentation. Le projet éolien sera évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal où les élus devront se prononcer sur l'implantation d'éoliennes sur la commune.

Après quoi, Jacques FRADIN rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 25 novembre 2021 :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Instruction des actes d'urbanisme :
 - o Validation de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes
 - o Délégation de signature pour avis de consultation, notification de changement de délais et demande de complément d'information
- Tarifs des salles communales
- Droit de plaçages
- Loyers
- Action sociale
- Budget 2021-2022, passage en M57
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Jacques FRADIN rappelle que le projet de compte-rendu a été transmis aux élus par mail en date du 25 novembre 2021 et demande s'il y a des modifications à y apporter avant son approbation.

Aucune modification n'étant à y apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- *valide le compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2021.*

« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

- **VALIDATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES**
- **DELEGATION DE SIGNATURE POUR AVIS DE CONSULTATION, NOTIFICATION DE CHANGEMENT DE DELAIS ET DEMANDE DE COMPLEMENT D'INFORMATION**

Depuis 2017 (fusion des 3 Communautés de Communes), la commune de MAZIERES-EN-GATINE adhère au service commun d'instruction, d'actes et autorisation du droit des sols ; la répartition à ce jour se fait de la manière suivante :

ACTES D'URBANISME	COUT UNITAIRE PAR COMMUNE	GESTION COMMUNE	GESTION CDC
CUa		X	
CUb	90,00 €		X
Déclaration préalable de travaux	90,00 €	X	
Déclaration préalable de division	90,00 €		X
Permis de construire	125,00 €		X
Permis de démolir	80,00 €		X
Permis d'aménager	150,00 €		X

Afin de réduire les délais d'instruction des actes, la Communauté de Communes propose la mise en place d'une délégation de signature du Maire auprès des instructeurs pour les actes suivants :

- Demande d'avis et consultations
- Notification de changement de délai (majorations, prolongations de délai)
- Démarches de compléments en cas de dossiers incomplets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- *autorise le Maire à signer la nouvelle convention 2022-2024*
- *autorise le Maire à signer l'arrêté donnant délégation de signature aux instructeurs dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.*

« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Jacques FRADIN commente les tarifs 2022 proposée par la commission « Finances » qui s'est réunie le 18 novembre dernier.

Après que chacun se soit exprimé, le Conseil Municipal, à la majorité et après en avoir délibéré :

- *fixe à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs des salles comme indiqué ci-dessous*
- *décide de facturer un forfait pour « ménage non fait ou non conforme » suite à l'état des lieux.*

« Pour » : 14 ; « Contre » : 1 ; « Abstention » : 0

SALLE SOCIO EDUCATIVE

Associations (loi 1901) ou Professionnels	Siège social / Commune	Siège social hors Commune
Réunions	<i>Grt</i>	124
Manifestations diverses/j dont 2 jours gratuits	151	333
Jour en +	47	57
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	218	333
Repas 2 jours	298	402
Jour en +	47	57
Option ménage	104	104
Caution même pour les Grts	400	400

Pénalité : Forfait ménage

MAISON POUR TOUS

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social / Commune	Siège social hors Commune
Réunions	<i>Grt</i>	36
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	94	161
Repas 2 jours	138	240
Jour en +	47	57
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Option ménage	52	52
Caution même pour les Grts	200	200

Pénalité : Forfait ménage

ESPACE ASSOCIATIF (Pot, buffet, repas OCCASIONNELLEMENT)

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social / Commune	Siège social hors Commune
AG (Asso.)	<i>Grt</i>	37
Séance d'activité sportive ou culturelle		20 €/séance
Option ménage	52	52
Caution même pour les Grts	200	200

Pénalité : Forfait ménage

Ventes commerciales quel que soit la salle, de 2 à 4 jours : 320 €

DROIT DE PLAÇAGES

Jacques FRADIN commente les tarifs 2022 proposée par la commission « Finances » qui s'est réunie le 18 novembre dernier.

Après que chacun se soit exprimé, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs comme indiqué ci-dessous

▪ *décide que la facturation sera faite annuellement mais pourra être faite au trimestre sur demande. Les commerçants locaux, habitant la commune, seront acceptés gratuitement sur la place, le vendredi à partir de 16h après avis du Conseil Municipal.*

« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

Vente au déballage (enseigne nationale) 45 €

Commerçants ambulants / an

	Avec électricité	Sans électricité
1 stationnement/semaine	296 €	125 €
2 stationnements/semaine	357 €	245 €

LOYERS

La révision des loyers porte sur le Presbytère :

$$\frac{695,97 \text{ €} \times 131,12}{130,57} = 698,90 \text{ € (loyer annuel)}$$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- *fixe le loyer annuel à 698,90 € à compter du 1^{er} janvier 2022.*

« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

ACTION SOCIALE

Jacques FRADIN donne la parole à Sylvie GUITTON.

Cette dernière rappelle que ce dossier a déjà été présenté lors du dernier Conseil Municipal et ajourné. Elle informe les élus que la commission « Action sociale » s'est réunie le 19 novembre dernier afin de réexaminer ce dossier ayant reçu des éléments nouveaux.

L'aide sollicitée concerne le règlement d'une facture « Eau » (555€). Le dossier, transmis par les services sociaux, était incomplet mais la personne sollicitant l'aide a fourni les justificatifs quant à la facture.

La commission « Action sociale » propose une aide à hauteur de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- *valide la proposition de la commission « Action sociale » ; les 100 € seront versés directement au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG).*

« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

BUDGET 2021-2022, PASSAGE EN M57

Jacques FRADIN rappelle qu'une information avait été donnée aux élus lors du Conseil Municipal du 3 décembre 2020 : l'expérimentation avait été reportée d'un an et porterait sur les comptes 2022 produits en 2023, avec adoption du plan de compte M57 simplifié.

Cette expérimentation prend maintenant effet au 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, il porte à la connaissance des élus que des décisions modificatives pourront intervenir en cette fin d'année, avec des écritures entre des lignes de « crédit à ouvrir » et des lignes de « crédit à réduire ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- *prend acte du passage du plan de compte M57 simplifié à compter du 1^{er} janvier 2022*
- *autorise les décisions modificatives à réaliser sur le budget 2021.*
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

QUESTIONS DIVERSES

Travaux

- Salle socio-éducative : des plaques au plafond seront changées, après avoir été endommagées suite aux infiltrations d'eau
- Cimetière : la mise en place de nouvelles cavurnes est terminée.

Lavoir – rue de la Fontaine

Les travaux suivent leur cours ; un enrochement est prévu pour sécuriser les lieux.

Street Art

Des concertations sont en cours avec le Collège, en vue de la réalisation d'une fresque sur un mur d'un bâtiment communal qui reste à identifier ; elle serait réalisée par les élèves du Collège en présence d'un artiste.

Fête de l'été

Les réunions se poursuivent avec les associations, pour la mise en place de cette manifestation.

La séance est levée à 22h57.